

INDICES ET TAUX

Taux de l'usure

Étude A-10 020

Taux de l'usure applicables au 1^{er} trimestre 2005

Avis publié au JO du 28-12-2004

319. Les taux de l'usure applicables à compter du 1^{er} janvier 2005, établis sur la base des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du 4^e trimestre 2004, ont été publiés au Journal officiel du 28 décembre 2004.

L'article 32 de la loi pour l'initiative économique (L. n° 2003-721, 1-8-2003) exclut du champ d'application de la réglementation de

l'usure, à l'exception des découverts en compte, les prêts accordés aux personnes morales se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale (cf. Revue D.O. 33/2003, § 346).

Les taux de l'usure applicables au 1^{er} trimestre 2005 sont ainsi fixés :

Catégorie	Taux effectifs des crédits (en %)	Seuils de l'usure (en %)
1° Prêts aux entreprises	(en %)	(en %)
– Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	6,35	8,47
– Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	4,51	6,01
– Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	4,99	6,65
– Découverts en compte (1)	8,78	11,71
– Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	5,91	7,88
2° Prêts aux particuliers		
▶ Prêts immobiliers		
– Prêts à taux fixe	4,97	6,63
– Prêts à taux variable	4,38	5,84
– Prêts relais	4,92	6,56
▶ Prêts à la consommation (2)		
– Prêts d'un montant inférieur ou égal à 1 524 € (3)	14,59	19,45
– Découverts en comptes, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant supérieur à 1 524 € (3)	12,25	16,33
– Prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 1 524 €	6,64	8,85

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois. Le taux moyen observé des commissions effectivement prélevées au cours du mois d'octobre 2004 s'est élevé à 0,05 % du plus fort découvert du mois.

(2) Ces taux ont été calculés selon la nouvelle méthode d'équivalence (cf. Revue D.O. 23/2002, § 32).

(3) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

NB : Tous les frais qui accompagnent l'octroi d'un prêt sont pris en compte dans le calcul du taux effectif global et sont donc intégrés dans le taux de l'usure. ■

INDICES

Indice des prix à la consommation
Étude A-10 040-5

Indice des prix de détail du mois de novembre 2004

Inf. Rap. INSEE du 22-12-2004

320. L'indice des prix de détail « Tous ménages » du mois de novembre 2004, qui s'établit à **111,1** est égal à celui du mois précédent. Sur les douze derniers mois, la hausse des prix est de 2,0 % (1,9 % hors tabac).

Nous publions ci-après le détail des indices des prix du mois de novembre 2004.

Nature des indices	Indices pour le mois de		Variation en % au cours	
	novembre 2003	novembre 2004	du dernier mois	des 12 derniers mois
INDICE « TOUS MÉNAGES »				
Ensemble	108,9	111,1	+ 0,0 %	+ 2,0 %
Ensemble hors tabac	107,9	110,0	+ 0,1 %	+ 1,9 %
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	114,2	113,5	+ 0,2 %	- 0,6 %
Habillement et chaussures	103,4	104,0	- 0,2 %	+ 0,6 %
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	108,3	113,2	+ 0,4 %	+ 4,5 %
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	105,8	107,4	- 0,4 %	+ 1,5 %
Santé	103,6	103,5	+ 0,1 %	- 0,1 %
Transport	109,6	115,3	+ 0,0 %	+ 5, 2 %
Communications	90,6	89,6	- 0,8 %	- 1,1 %
Loisirs et culture	98,7	98,2	+ 0,1 %	- 0,5 %
Hôtellerie, cafés, restauration	114,0	116,6	- 0,2 %	+ 2,3 %
Autres biens et services	110,4	113,1	+ 0,1 %	+ 2,4 %
INDICE DES MÉNAGES URBAINS DONT LE CHEF EST OUVRIER OU EMPLOYÉ				
Ensemble hors tabac	108,0	110,0	+ 0,1 %	+ 1,9 %
Ensemble	109,5	111,7	+ 0,1 %	+ 2,0 %